

## L'impolitesse au sein de la scolarité ?

Par **jeansansterre**, le **15/09/2011** à **12:53**

Bonjour,

J'ai téléphoné à la scolarité pour un renseignement. Au début, ça commence bien : - Bonjour/bonjour. Ensuite je pose ma question ; et là, elle (secrétaire) hausse le ton, crie, et finit par « vous n'êtes pas logique » (sous-entendant : tu es bêtes ou quoi). La cerise sur le gâteau, elle raccroche sans ni au revoir, ni rien.

Ce type de comportement est scandaleux. Je désire donc connaître les recours. Je suppose que si on manque de respect au secrétariat, on écope de quelque chose ; la réciproque devrait être vraie je suppose.

Merci.

Par **Yann**, le **15/09/2011** à **13:59**

Uniquement dans tes rêves. On est tous passés par là. Si en plus tu as le malheur de tomber alors que c'est la pause café, s'en est fini pour toi.

Malheureusement l'impolitesse n'est pas interdite par la loi. Quant à envisager des recours disciplinaires auprès de la hiérarchie de l'administration pour ça...

Par **Visiteur**, le **15/09/2011** à **14:55**

Uniquement dans tes rêves. On est tous passés par là. Si en plus tu as le malheur de tomber alors que c'est la pause café, s'en est fini pour toi.

Par **alex83**, le **15/09/2011** à **15:25**

Bonjour,

Cela participe du principe de distanciation bien propre à toute administration.....

Par **jeansansterre**, le **15/09/2011** à **16:52**

Bonjour,

Merci de vos réponses.\* Ceci étant dit :

« Malheureusement l'impolitesse n'est pas interdite par la loi. »

Effectivement.

« Quant à envisager des recours disciplinaires auprès de la hiérarchie de l'administration pour ça... »

Je pense oublier cela car je suppose qu'il y a plus grave, bien que j'ai été surpris par un tel comportement. Mais bon, je vais voir le bon côté des choses : c'est une expérience en plus.

Au plaisir les ami(e)s et bonne rentrée.

\*Au passage, je sais pas si mon compte bug, mais je vois trois fois la même réponse ^^

Par **Camille**, le **16/09/2011** à **10:14**

Bonjour,

[citation]Ensuite je pose ma question ; et là, elle (secrétaire) hausse le ton...[/citation]

Sans vouloir être indiscret, c'était quoi comme genre de question ?

[smile17]

Par **Yn**, le **16/09/2011** à **13:15**

Règle n°8 du kit de survie contre l'administration : ne jamais leur téléphoner, aller directement occuper les lieux physiquement.

Par **Yann**, le **16/09/2011** à **14:51**

Pas certain, elle aurait peut-être été plus enclin à répondre à ce type de questions.[smile4]

Par **Caro62111**, le **18/09/2011** à **21:15**

J'ai eu le même soucis que vous, sauf que c'était avec ma conseillère de banque, qui a commandé par erreur une carte bleue que je ne voulais pas (j'étais juste venue pour me renseigner). Celle-ci m'a presque forcé de signer le papier pour pouvoir prélever mon compte (la carte était payante) sous prétexte qu'elle ne pouvait plus annuler la commande, donc j'ai refusé de le signer et je suis partie.

Deux semaines plus tard je reçois mon relevé de compte et là je vois "-Prélèvement frais CB: 18,90 euros".

J'ai donc été l'avoir, et gentiment et poliment je lui demande pourquoi est-ce que je dois payer pour une erreur qu'elle a faite et qu'ils n'avaient pas le droit de prélever mon compte sans ma signature.

Elle m'a fait un de ses scandales est m'a traité de menteuse devant tout le personnel et devant tous les clients, celle-ci a hurlé en disant que je mentais et que j'étais venu pour commander la carte.

J'ai donc demandé un entretien auprès du directeur de l'agence en lui disant que c'est interdit de prendre une décision à ma place alors que je n'ai pas signé leur papier. J'ai été choqué de sa réponse : "Mais Melle votre compte ne sert à rien! Et ce n'est pas dans les habitudes de mon employée de faire des erreurs!" Non mais franchement, tout le monde fait des erreurs, personne n'est parfait, donc lui aussi alors qu'il n'était pas là le jour de l'erreur de son employée m'a fait passer pour une menteuse.

Donc ils m'ont remboursé après les avoir menacé (quand il faut, il faut) de porter plainte et de les mettre à une union de consommateurs. Et maintenant je compte changer de banque. Ils n'ont pas de respect pour leurs clients, j'appelle ça un manque total de professionnalisme, à croire que ça se perd :o

Par **jeansansterre**, le **19/09/2011** à **14:28**

Bonjour,

C'est bien trouvé l'histoire de la jupe (^) mais c'est pas ça : )

Il s'agit tout simplement d'une question (je n'ai posé qu'une question, rien de plus : elle a totalisé le temps de réponse...en hurlant (^) portant sur l'ouverture d'une fonctionnalité sur le site de la faculté (ça concerne l'administration).

En gros, sur la feuille qu'on nous a distribué, c'était écrit par exemple : ouverture le lundi ; et

moi, j'appelle l'après-midi, inquiet du délai.

Bref, comme vous avez dit, je me suis pointé quelques jours après physiquement, bizarrement le ton était autre.

Par **Bicicle**, le **09/10/2011** à **20:44**

C'est des nuls les fonctionnaires de l'administration des facultés.

Il faut pas chercher plus loin, ce sont des blasés de la vie, qui se font chier pour être payé un salaire de fonctionnaire à faire des tâches rébarbatives et inintéressantes.

Donc, quand quelqu'un vient les voir avec un problème personnel, important pour la personne, comment veux-tu être bien reçu ?

L'autre jour j'ai déposé un formulaire d'erreur parce qu'il y avait une erreur dans mon relevé de note (la personne qui avait inscrit mes notes en ligne avait baclé le travail : genre "ça me soule, je vais fumer ma clope"). Je me rends donc au bureau concerné...

... Une pancarte "bureau ferme" trône sur la porte, mais j'entends du bruit à l'intérieur.. Je frappe donc, et au bout de 5 minutes, une femme fonctionnaire blasée de la vie sort. Je lui demande quand est-ce que le bureau ouvre car j'ai un formulaire à déposer à ce bureau.

Elle me répond : "C'est à mon bon vouloir, je vais et je viens dans ce bureau de temps en temps, donc il n'y a pas d'horaires d'ouverture"...

Au bout de 5 minutes, elle finit par quand même me demander "C'est pourquoi ?"

... Pour vous déposer un formulaire, donc je dois passer quand exactement ?

"Ben, je peux pas vous répondre, puisque c'est à mon bon vouloir".

Elle a quand même pris mon formulaire : et je me dis que "son bon vouloir" était limite quand même.

.....